

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 octobre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (2) M. GARRIGUES, Mme MAILLOT,

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 16 octobre 2007

Délibération n° : 62-2007

Objet : Aides Facultatives – Secteur Social Gérontologique – Compte-rendu d'août et septembre 2007

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon alloue chaque mois des secours, au titre de ses attributions facultatives.

Pour le secteur gérontologique, cela recouvre l'ensemble des secours faisant l'objet d'une décision de la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA) et les aides apportées au titre de la Téléalarme.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Le montant des secours attribués par le service social gérontologique (dont téléphone et téléalarme) s'élève :

- pour le mois d'août 2007 à : **7 575,69 €**,
- pour le mois de septembre 2007 à **5 556,01 €**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

30 OCT. 2007



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

24 OCT. 2007